



Conjoncture hôtellerie

Jun 2014 : l'hôtellerie bourguignonne bénéficie de l'afflux des touristes étrangers

Le mois de juin 2014 a été favorable à la fréquentation hôtelière en Bourgogne, en hausse de 4,4 % par rapport à juin 2013. L'augmentation de 11 % des nuitées étrangères contribue à ce résultat. La part des nuitées étrangères gagne 2 points dans l'ensemble des nuitées et s'établit à 36 %.

La Bourgogne se situe ainsi au cinquième rang parmi les régions métropolitaines pour la fréquentation étrangère. Sur la même période, la progression de la clientèle française est plus modérée, de 1 %.

Toutes les principales clientèles étrangères, à l'exception des Néerlandais, sont venues plus nombreuses. Les touristes allemands et suisses confirment leur retour, avec une hausse des nuitées respectivement de 21,1 % et 18,2 % en juin 2014.

Hervé Ricci, Michel Violet

La Bourgogne, avec cette hausse des nuitées au cours de ce mois, par rapport à juin 2013, est la quatrième région parmi celles dont l'activité hôtelière est en progression.

La durée moyenne de séjour et le taux d'occupation, progressent respectivement de 0,02 et 1,5 points.

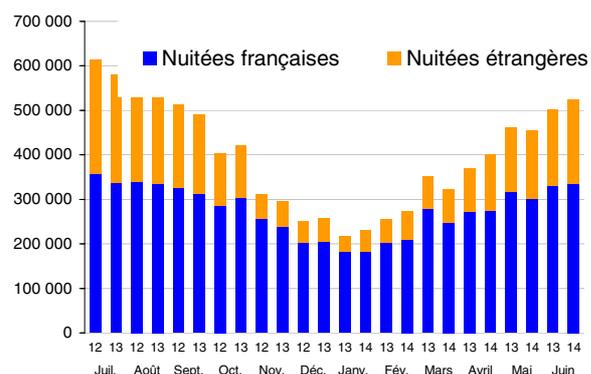
La part des nuitées étrangères augmente dans les quatre départements bourguignons. En Côte-d'Or, l'afflux de touristes étrangers compense le retrait de la clientèle française. Dans les trois autres départements, à la progression de la clientèle étrangère, surtout élevée dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, s'ajoute une bonne tenue des nuitées françaises.

1 Arrivées et nuitées, principaux indicateurs

	Juin 2014 Nombre	Évolution en %	
		Juin 2014 / Juin 2013	Juin 2013 / Juin 2012
Arrivées	389 165	+ 3,0	+ 1,1
Nuitées	524 834	+ 4,4	- 0,7
Taux d'occupation	67,1	+ 1,5	- 5,0
Durée moyenne de séjour	1,35	+ 0,02	+ 0,02
Indicateur de remplissage	1,57	0,00	+ 0,01

Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

2 Évolution mensuelle des nuitées



Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

3 Arrivées et nuitées selon le pays d'origine

	Arrivées				Nuitées			
	Nombre	%	Évolution en %		Nombre	%	Évolution en %	
			Jun 2014 / Jun 2013	Jun 2013 / Jun 2012			Jun 2014 / Jun 2013	Jun 2013 / Jun 2012
Ensemble	389 165	100	+ 3,0	+ 1,1	524 834	100	+ 4,4	- 0,7
France	242 895	62	- 0,1	+ 0,7	334 643	64	+ 1,0	+ 0,7
Autres pays	146 270	38	+ 8,6	+ 1,8	190 191	36	+ 11,0	- 3,1
dont :								
Royaume-Uni	20 957	5	+ 3,2	+ 0,8	27 614	5	+ 5,0	- 1,8
Belgique	26 624	7	+ 7,8	=	32 936	6	+ 9,6	- 5,6
Pays-Bas	16 852	4	- 19,3	+ 8,5	20 560	4	- 17,9	+ 5,2
Allemagne	21 965	6	+ 18,1	- 9,6	29 103	6	+ 21,1	- 14,4
Italie	4 802	1	+ 7,3	- 22,1	6 176	1	+ 10,9	- 25,6
Chine	16 315	4	+ 57,2	+ 97,2	19 358	4	+ 69,1	+ 77,6
Suisse	9 298	2	+ 16,9	- 9,1	12 729	2	+ 18,2	- 11,2
États-Unis	9 026	2	+ 7,2	+ 26,5	13 867	3	+ 12,1	+ 13,8

Arrivées : nombre de personnes enregistrées à l'arrivée

Nuitées : somme des nuits passées dans les établissements pour chaque arrivant

= : variation proche de zéro

Sources : Insee ; DGCS ; Bourgogne Tourisme.

4 Indicateurs par catégorie d'hôtels

	Juin 2014				
	1 et 2 étoiles	3 étoiles	4 et 5 étoiles	Non classés	Ensemble
Taux d'occupation en % (1)	67,7	72,3	68,6	55,7	67,1
Indicateur de remplissage (2)	1,59	1,54	1,62	1,53	1,56
Durée de séjour (en jours)	1,36	1,32	1,36	1,38	1,35

(1) Le taux d'occupation est obtenu en divisant le nombre de chambres occupées par le nombre de chambres louables. Il est exprimé en %.

(2) Le nombre moyen de personnes par chambres occupées est égal à la somme des nuitées de chaque jour rapportée au nombre de chambres occupées.

Sources : Insee ; DGCS ; Bourgogne Tourisme.

L'enquête de fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a été rénovée à compter de janvier 2013 avec notamment une refonte des zones géographiques et un changement de méthode d'échantillonnage. Comparer des résultats 2013 avec des résultats 2012 calculés sur l'ancienne méthode aurait introduit une forte rupture de série. Les données 2012, 2011 et 2010 ont donc été recalculées avec la nouvelle méthode, ce qui peut induire des différences.

Avertissement : la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 définit des nouvelles normes de classement des hôtels de tourisme. L'ancien classement est obsolète depuis le 23 juillet 2012, mais l'application des nouvelles normes n'est pas encore achevée et rend difficile des comparaisons temporelles.

Insee Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

INSEE Flash Bourgogne

ISSN 2416-898X

© Insee 2014

Pour en savoir plus :

- **Avril - mai 2014 : les touristes français étrangers pallient l'absence des français** - Insee Flash Bourgogne n°3 - 2014

